



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement d'Arras

Canton d'Arras Nord

n°2025/12/78

Date de convocation L'an deux mil vingt cinq

**4 décembre 2025** le **LUNDI 15 DECEMBRE 2025** à 18 Heures 00

le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage

**9 décembre 2025**

Nombre de conseillers **Etaient présents :**

Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET

Présents : 21 Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ

Votants : 21 Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER -  
Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ -  
Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT -  
Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY - Monsieur Patrick BRUGUET -  
Madame Christelle LEBAS - Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE -  
Monsieur Thierry IMBERT - Monsieur Hubert CHIVET - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Madame Chantal DECOCQ

Monsieur Philippe LEFEBVRE

Madame Audrey TISON

Monsieur Jean-Claude NOEL

Madame Sandrine SERGEANT

CB

Secrétaire de séance :

Madame Martine DUQUESNOY

**Objet : Appel à projet – Fonds National Parentalité 2026 – FNP1**

Monsieur le Maire expose,

Dans le cadre de sa politique « Parentalité », la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-De-Calais renouvelle pour 2026 son appel à projet afin de soutenir et développer des actions qui visent à aider et conforter les parents dans leur rôle éducatif.

Les financements alloués s'inscrivent dans le dispositif « Fonds National Parentalité » (FNP1). A ce titre, un budget annuel est alloué par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) à la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-De-Calais.

Les actions menées au Centre Social Chanteclair orientent l'implication des parents notamment lors de temps à destination des familles (Temps en famille, Le sport n'a pas d'âge, Parenthèse Familiale...)

Le contexte est propice aux échanges et le parent prend sa place, partage, écoute et est accompagné dans ses fonctions parentales. Le projet répondra à divers enjeux :

- Apporter un soutien aux parents dans l'exercice de leur rôle éducatif,
- Encourager les moments d'échange et de partage entre parents,
- Faciliter la socialisation tant des parents que des enfants,

- Promouvoir la mixité sociale,
- Renforcer le lien entre les parents et les enfants,
- Reconnaître et valoriser les compétences, connaissances et contributions des parents,
- Élargir le partenariat visant à soutenir et enrichir la parentalité.

A ce titre il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter auprès des services de la CAF du Pas-De-Calais la demande de subvention FNP1 2026 pour un montant de 10000 euros,
- signer toutes pièces administratives nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 16 décembre 2025  
Le Maire,  
Alain CAYET.

